

MISE À JOUR À PROPOS DE VOTRE PAIEMENT DE \$1,200 DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

La plupart des gens auraient dû recevoir leur argent de relance fédéral le 15 avril, déposé automatiquement sur leur compte bancaire. Si vous êtes célibataire, vous recevez \$1,200. Un couple marié reçoit \$2,400 et les parents reçoivent \$500 de plus pour chaque enfant de moins de 17 ans.

Cet argent n'est pas considéré comme un revenu. Ne le signalez pas sur vos demandes d'aide au chômage.

SI VOUS N'AVEZ PAS REÇU VOTRE PAIEMENT:

1. ASSUREZ-VOUS QUE VOUS ÊTES ÉLIGIBLE:

- Vous devez avoir un numéro de sécurité sociale valide.
- Vous n'êtes pas une personne à charge d'un autre – ni enfant, étudiant ou une personne à charge plus âgée réclamé dans la déclaration d'impôt d'un parent.
- Votre revenu brut était inférieur à \$75,000 pour les contribuables individuels, \$112,500 pour un chef de ménage et \$150,000 pour les couples mariés qui soumettent une déclaration de revenus conjointe.

2. AVEZ-VOUS OBTENU VOTRE REMBOURSEMENT L'ANNÉE DERNIÈRE PAR CHÈQUE PAPIER ?

Si vous n'avez pas fourni à l'IRS les informations de votre compte bancaire dans votre déclaration de revenu 2018, vous devez produire votre déclaration de revenus 2019 par voie électronique dès que possible. C'est le seul moyen de mettre à jour vos informations pour recevoir votre argent.

3. SI VOUS NE PRODUISEZ PAS DE DÉCLARATION D'IMPÔT :

- Si vous recevez la sécurité sociale ou SSDI et n'êtes pas un déclarant, vous n'avez rien à faire. Vous recevrez automatiquement votre paiement.
- Si vous avez les enfants, n'êtes pas un déclarant et vous recevez la sécurité sociale ou SSDI, vous devez vous rendre immédiatement sur le site Web du non-déclarant ci-dessous. Il faut que vous ajoutiez les informations sur vos enfants sur ce site de Web. Sinon, vous ne recevrez pas votre paiement supplémentaire de \$500 pour chaque enfant.
- Si vous n'avez pas produit de déclaration de revenus en 2018 ou 2019, parce que:
 - Votre revenu est inférieur à \$12,200 (\$24,000 pour les couples mariés), ou
 - Vous n'étiez pas autrement tenu de produire une déclaration de revenus fédérale pour 2018 et vous n'avez pas l'intention de produire de déclaration de revenus pour 2019.

Vous pouvez fournir gratuitement les informations nécessaires à l'IRS en vous rendant sur ce site Web pour les non-déclarants: <https://www.freefilefillableforms.com/#/fd/EconomicImpactPayment>.

L'IRS décidera si vous êtes éligible et déposera votre paiement sur le compte bancaire que vous fournissez. Après avoir fourni ces informations sur le site de Web, vous n'avez plus rien à faire.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire de non-déclarant, veuillez nous appeler. 603.715.0844